

SELARL SILEX - Maître Stéphane IMBERT



Avocat au barreau de NICE - 19 Rue de la Préfecture 06300 NICE

Tél : 04.93.85.63.89 - cabinet@silex-avocats.com - site internet : silex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - LOT UNIQUE

Dans un ensemble immobilier dénommé «RIVIERA BEACH» sis à ROQUEBRUNE CAP MARTIN (AM)

Quartier Banastron prenant accès au 51 bis Promenade Robert Schumann

Dans le Bâtiment A dénommé «Les Anémones»

UN STUDIO au rez-de-chaussée et **UN GARAGE** au sous-sol

ADJUDICATION JEUDI 6 FEVRIER 2020 à 9h

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NICE, (anciennement Tribunal de Grande Instance de Nice)

au Palais de Justice, Place du Palais à NICE. Le Ministère d'un avocat inscrit au Barreau de NICE est obligatoire pour enchérir

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

Désignation - description : Dans un ensemble immobilier dénommé «RIVIERA BEACH» sis à ROQUEBRUNE CAP MARTIN (AM), Quartier Banastron, prenant accès au 51 bis Promenade Robert Schumann, composé de deux bâtiments attenants :

- Bâtiment A élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de 3 étages
- Bâtiment B élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de 4 étages
cadastré section AI n° 274 pour 2a 29ca, AI n° 641 pour 49a 37ca, AI n° 756 pour 7a 86ca et AI n° 757 pour 79ca.

SAVOIR : Dans le bâtiment A dénommé «Les Anémones»

LOT 165 : UN STUDIO de 22,80 m² au rez-de-chaussée gauche, composé d'une entrée avec deux placards, salle de bains, wc indépendant, cuisine, séjour - avec le droit à la jouissance exclusive et privative de la partie de balcon au droit du séjour - portant le numéro 165 au plan de l'étage (n° 00.27 aux plans) et les 48/9994e des parties communes.

LOT 3 : UN GARAGE au sous-sol portant le n° 3 au plan des garages et les 11/9994e des parties communes.

Syndic : CABINET LVS - 51 bis Promenade Robert Schumann 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN.

Les biens sont libres de toute location et habitation.

Nom et qualité des parties - procédure :

Cette vente est poursuivie à la requête de :

1°- La Direction Nationale d'Intervention Domaniales, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Monsieur SCURTI René, décédé le 16 mars 2014 à Draveil (Essonne)

2°- Madame Silvana ORLANDO divorcée SCURTI, demeurant à VICHY (03200) 15 rue Bardin.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 29 avril 2019, autorisant la vente aux enchères publiques, à l'audience du Tribunal de Grande Instance de NICE, par le ministère de Maître Stéphane IMBERT, avocat.

Mise à prix : Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les

enchères seront reçues sur la mise à prix de : QUATRE VINGT MILLE CINQ CENTS EUROS

80.500 €

Avec faculté de baisse d'un quart puis de moitié en cas d'enchères désertes

Paiement du prix : Par application à l'article 13 des conditions générales, le futur adjudicataire devra verser son prix d'adjudication, en franchise d'intérêt, dans le délai de DEUX MOIS à compter de la vente définitive entre les mains de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Nice d'ores et déjà désigné comme séquestre.

Consignation : Les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'avocat chargé par eux d'enchérir un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'ordre des Avocats de Nice ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix (et avec un minimum de 3.000 €)

Frais de mainlevée : Si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est ouverte, l'adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions d'hypothèque.

Frais de poursuites de vente : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les régleront sur la quittance de Maître Stéphane IMBERT, avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (Enregistrement ou TVA).

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente RG n° 19/202, déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du TGI de Nice (Tribunal Judiciaire de NICE à compter du 01/01/2020), le 11 décembre 2019 et peuvent être consultées au Cabinet de Maître Stéphane IMBERT et au Greffe.

Fait et rédigé à NICE par Maître Stéphane IMBERT, avocat

VISITES : jeudi 16 janvier 2020 de 10h30 à 11h30 - lundi 20 janvier 2020 de 10h30 à 11h30